

## **« A votre santé ! » Les transformations de la place des boissons alcoolisées dans les politiques de santé publique face aux particularismes ligériens. De la lutte antialcoolique répressive à l'individu acteur.**

*Du Maine-et-Loire avec le guignolet, la menthe pastille, la soupe angevine ou le triple sec, dont le dernier est d'ailleurs au cœur d'une bataille pour savoir s'il fut créé à Angers ou à Saumur, jusqu'en Vendée avec la célèbre troussepinette ou le kamok luçonnais, la région des Pays de la Loire a ses spécialités de boissons alcoolisées. Qu'en est-il alors de leur place dans la politique de santé publique régionale ? Cet article se propose de revenir sur leur histoire en distinguant deux périodes historiques marquantes dans la lutte antialcoolique : la croisade morale pendant les guerres et la défense du vin en tant que boisson hygiénique face aux boissons distillées, puis l'institutionnalisation du « problème de l'alcoolisme » au sortir de la guerre et la difficile catégorisation de l'alcool en tant que drogue.*

« Aller boire un verre », cela se traduit le plus souvent par le fait de boire un verre alcoolisé, tant ces boissons sont culturellement ancrées sur le territoire français. Toutefois, leur mode de consommation, leur fonction sociale ou les traditions qui s'y rattachent ne sont pas uniformes. Chaque région présente ses particularités et celles-ci sont imbriquées dans des conflits politiques, économiques et culturels qui ne sont pas nouveaux. Boire dans les Pays de la Loire, ce peut-être parcourir les Routes des Vins du Val de Loire, ou bien se rendre dans les caves du sud de la région en tant que conscrit, rite de passage et d'apprentissage de manière de boire pour les jeunes vendéens, dont la tradition se poursuit encore dans certains villages.<sup>1</sup> Ces pratiques de la vie quotidienne ligérienne font toutefois l'objet de prises en charge institutionnelles sans cesse en évolution.

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à une volonté nationale de conserver l'ordre moral dans le pays, et les boissons alcoolisées se retrouvent mêlées à ce combat. Ce ne sont pas toutes les boissons qui sont concernés, celles issues de la fermentation étant au

---

<sup>1</sup> A ce sujet, lire Christian Hongrois. « Des caves et des hommes en Vendée », *Terrain, carnets du patrimoine ethnologique*, n°13, octobre 1989, p. 29-41.

contraire considérées comme hygiéniques. Ce sont les boissons distillées qui sont accusées de porter atteinte à la santé, comme l'absinthe et les liqueurs assimilées interdites de fait en 1915, ou encore les anciens cépages tels le noah ou l'othello, beaucoup cultivés en Vendée et interdits en 1935. Outre l'argument sanitaire, les boissons distillées seraient à l'origine de l'alcoolisme, véritable « fléau national » qui engendrerait un déclin de la « Race ». Trois ans plus tard, le nombre de débits de boisson où l'on vend des apéritifs et spiritueux est limité. L'alcool fermenté, et en particulier le vin, a quant à lui un statut plus glorieux. Cette boisson devient même le seul rempart contre l'alcoolisme et un Comité de propagande est créé lors de l'entre-deux guerres, le 4 décembre 1931, sous la tutelle directe du ministère de l'Agriculture. Ce comité est en partie créé pour écouler les stocks accumulés par l'Etat pendant la guerre. La même année, Mario Roustan alors Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, envoie une circulaire aux enseignants pour encourager la consommation de vin. Aussi, on condamne les alcools distillés car il s'agit d'une pratique individuelle. L'alcool est distillé « chez soi » ou chez un proche bouilleur de cru, ce qui ne fait l'objet d'aucun enjeu économique pour l'Etat, contrairement aux alcools fermentés, exclus des campagnes de propagande car ils représentent justement un marché et une culture locale. Le fait est qu'à cette époque, on lutte davantage contre les effets de l'alcoolisme au nom de l'intérêt général et non contre l'alcoolisme en tant que maladie individuelle. Ces campagnes de propagande sont au cœur du mouvement hygiéniste en France des années 1920 et 1930. A ce moment-là, il existe des centres régionaux de propagande d'hygiène sociale avec groupement automobile et l'un d'eux se situe d'ailleurs à Angers. L'hygiénisme hésite alors toujours entre le « solidarisme » et l'eugénisme.

Peu après, le contrôle accru qui s'opère sur les boissons distillée s'intensifie sous Vichy qui reprend les fondements de l'hygiénisme, statuant en faveur de l'eugénisme. Ce gouvernement, connu pour son autoritarisme, n'a fait que poursuivre l'action déjà enclenchée, en la durcissant. En effet, le 23 août 1940, une loi contre l'alcoolisme est promulguée par le Maréchal Pétain. L'article premier interdit les boissons spiritueuses et apéritives à base de vin, le deuxième dispose que ces boissons ne doivent pas être consommées dans les débits de boisson et autres lieux ouverts les mardis, jeudis et samedis, et leur publicité est prohibée. Par ailleurs, la commission d'un crime sous état d'ivresse n'est plus une circonstance atténuante. Suite à cette loi, la délation fait rage et, par exemple, le 17 octobre 1940, un courrier anonyme

est adressé au Préfet de Loire-Inférieure<sup>2</sup> indiquant qu'un café sert des boissons et apéritifs interdits dans son arrière-boutique. Ce signalement sera transmis par le Préfet au Commissaire central.<sup>3</sup> La délation s'opère à partir de tous les interdits, que ce soit les horaires, le type de clientèle servi, les boissons proposées, etc. Cette loi fait toutefois l'objet d'ambiguïté de par l'organisation même de la vie politique à ce moment-là. La chambre syndicale des débitants de boisson envoie un courrier à la préfecture à ce propos car la loi du 23 août 1940 autorise la vente d'alcool et de digestifs, ainsi que d'apéritifs titrant 16° certains jours, tandis que l'ordonnance de la Kommandantur du 20 juin 1940 autorise de servir tous les jours des apéritifs titrant jusqu'à 20°, mais interdit la vente d'alcool et de digestif. Le Préfet, suite à un échange avec la Feldkommandantur, tranchera pour l'application de la loi.<sup>4</sup> Celle-ci interdit également la proposition de boissons alcoolisées aux mineurs de moins de 20 ans, mesure toujours en vigueur aujourd'hui au détail près que l'âge est dorénavant de 18 ans. Ce qui diffère, c'est qu'il semblerait que cet interdit pèse sur les mineurs puisque les débitants de boisson demandent d'apposer une affiche rappelant la loi et ce qu'encourent les mineurs au sein de leur établissement. Actuellement, ce sont ceux qui proposent qui encourent des risques. Cependant, cette apparente préservation de la jeunesse ne s'applique pas à la sphère familiale. Dans la circulaire n°34 du 18 octobre 1944 du Ministre du Ravitaillement, il est indiqué que pour bénéficier du régime de la consommation familiale, tout producteur de vin doit remettre un état nominatif des personnes de plus de 13 ans vivant sous son toit et travaillant en permanence sur son exploitation. La conservation de l'ordre moral se traduit également par la mise en place de « zones de protection » auprès des établissements d'instruction publique ou privée, des édifices consacrés au culte, des cimetières et des hospices, et autres établissements d'assistance publique ou privée (maisons de santé, clinique, etc.)<sup>5</sup>. Durant les guerres, l'alcoolisme considéré comme un « fléau national » effraie ainsi le monde politique car il troublerait l'ordre public. A ce titre, le 15 juin 1945, le Préfet de Loire-Inférieure adresse un courrier au président du Conseil pour lui faire part de son « émoi face à la recrudescence de l'ivresse publique et la multiplication des cafés louches »<sup>6</sup> et demande en conséquence les moyens dont il dispose pour les fermer. Jusqu'ici, c'est donc la répression qui prime pour assurer la protection des citoyens français

---

<sup>2</sup> Ancien nom de la Loire-Atlantique. En 1940, la Loire-inférieure fait partie de la V<sup>e</sup> région (régions Clémentel) qui comporte également le Morbihan, la Mayenne, la Sarthe, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire et la Vendée.

<sup>3</sup> Archives Départementales de Loire-Atlantique. Débits de boissons, « Contraventions 1940-1945 », 1693 W 69.

<sup>4</sup> *Ibid.* « Réglementation, requêtes individuelles, chambre syndicale », 1693 W 69.

<sup>5</sup> Archives Départementales de Loire-Atlantique. Débits de boissons, « Arrêté préfectoral du 12/10/1982 », 2 Z 123.

<sup>6</sup> *Op. cit.* « Contraventions 1940-1945 », 1693 W 69.

*Article produit dans le cadre de la bourse de recherche en histoire régionale attribuée par la Région Pays de la Loire*

contre « le problème de l'alcoolisme ». Néanmoins, en 1943, un tournant est pris : Robert Debré, médecin, crée un Comité médical de la résistance qui adopte un plan de dix ans pour lutter contre l'alcoolisme à compter de 1945, lequel est davantage axé sur la prévention et s'emploie à mettre en lumière les causes sociales de cette maladie.

Après les guerres vient le temps de l'institutionnalisation du « problème de l'alcoolisme » avec la création du Comité National de Défense Contre l'Alcoolisme (CNDCA) en 1950, anciennement Société Française de Tempérance puis Ligue Nationale contre l'Alcoolisme. C'est à ce moment-là que la prévention commence réellement, car avec la création de ce comité est reconnue une nouvelle idéologie du mouvement antialcoolique : la prévention du risque-alcool. Le CNDCA est décliné en comités départementaux qui seront prépondérants dans la lutte. Il en existe dans chaque département des Pays de la Loire<sup>7</sup> et plus précisément deux dans la Loire-Inférieure : un Comité Nazairien et un Comité départemental de Loire-Inférieure. S'en suit en 1954 la création du Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme (HCEIA) par Pierre Mendès-France, figure de la lutte antialcoolique, alors Président du conseil. Cette période est marquée par la mise en place de plusieurs mesures : décret privant de leur privilège les bouilleurs de cru qui ne sont pas exploitants agricoles et ne sont pas assujettis au régime des prestations familiales agricoles (13 novembre 1954), décret instituant un Comité interministériel de lutte contre l'alcoolisme (30 décembre 1955) et enfin, adoption d'une circulaire par le ministère de l'Education Nationale pour interdire de servir toute boisson alcoolisée dans les écoles aux enfants âgés de moins de 14 ans (8 août 1956). Avant cette circulaire, qui sera étendue à toutes les cantines scolaires en 1981, les enfants avaient la possibilité de boire un demi-litre de vin, de cidre ou de bière. Cette circulaire est globalement respectée puisque, lors des enquêtes menées pendant l'année scolaire 1963-64 dans 9 départements (Creuse, Eure-et-Loir, Gironde, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique<sup>8</sup>, Lot-et-Garonne, Manche, Morbihan, Haute-Saône), 5 cantines sur 224 interrogées<sup>9</sup> servent encore de l'eau coupée au vin et aucune en Loire-Atlantique. C'est aussi dans cette période que s'opèrent des changements nosographiques et terminologiques : en 1968, l'alcoolisme entre dans la Classification Internationale des Maladies et l'alcoologie s'institutionnalise avec la création de

---

<sup>7</sup> Le 30 juin 1941 a lieu la deuxième séparation régionale. La Loire-Inférieure est séparée de la Bretagne. La région d'Angers est créée et est composée de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire. Elle perd le Morbihan et la Vendée.

<sup>8</sup> La Loire-Inférieure devient la Loire-Atlantique le 9 mars 1957. Depuis le découpage régional du 28 novembre 1956, la région est telle qu'on la connaît actuellement.

<sup>9</sup> Tichauer. « Propos sur l'alimentation scolaire », *Enfance*, tome 18, n°1-3, 1965, p. 22.

la Société Française d'Alcoologie en 1978. Plus encore, depuis 1980 s'opère le gommage progressif de la distinction entre alcoolisme et toxicomanie, ainsi qu'entre drogue licite et illicite. Le point culminant de cet effacement s'observe en 1982 avec la création de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Toxicomanie (MILT), qui place dorénavant l'alcool sous la catégorie générique de « drogue ». La loi Evin de 1991 consacre cette transformation en supprimant la spécificité du problème de l'alcoolisme qui s'intègre aux toxicomanies, ainsi qu'en supprimant le HCEIA pour faire de la MILDT<sup>10</sup> l'unique institution de santé publique sous la responsabilité directe du Premier ministre. Ces transformations toucheront également les associations puisque l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie (ANPA)<sup>11</sup> est contrainte d'élargir son champ d'action malgré la réticence de ses membres. Elle deviendra l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie en 2002. Les organismes et associations ont dû ainsi prendre en charge les addictions d'une manière globale, avec toutefois un focus sur le cannabis qui devient peu à peu la substance à combattre chez les jeunes.

Pourtant, en 2019 est présenté le Projet Régional de Prévention des Addictions des Pays de la Loire et, dans son édito, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé souligne que la consommation quotidienne d'alcool est un problème dans la région. Si les institutions s'alarment actuellement, c'est en partie dû à la publication des données du Baromètre Santé Publique en 2017 qui place la région en première position quant à la consommation quotidienne. Cela favorise le retour de l'intérêt pour les boissons alcoolisées et leur prévention, avec la publication d'appels à projet et la création de groupes de travail. Comment expliquer alors cette situation dans les Pays de la Loire ? Existe-t-il une manière de boire ligérienne ? Cette tendance sanitaire que nous connaissons aujourd'hui n'est pas si nouvelle pour commencer. En effet, en 1959, un rapport régional<sup>12</sup> rédigé par le professeur Debré pointe du doigt les inégalités d'accès aux soins pour les malades de l'alcool dans la région, l'Indre-et-Loire et la Vendée étant les deux départements les plus exclues des actions menées alors que, dans un même temps, il apparaît selon Debré que ce sont les deux départements présentant les pires résultats en matière d'alcoolisme, avec le Morbihan. Aussi, il ne faut pas oublier que l'eau potable n'a pas toujours

---

<sup>10</sup> La MILT devient la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie en 1996. Depuis 2014, on parle de Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). On voit bien par ailleurs l'évolution du schéma de pensée, s'ouvrant à la pluralité des drogues et leur spécificité, ainsi qu'aux addictions sans produit.

<sup>11</sup> Anciennement CNDCA.

<sup>12</sup> Archives Régionales des Pays de la Loire. « Lutte contre l'alcoolisme : rapport régional du professeur Debré, 1959 », 1114 W 12.

été accessible partout. En 1930, seulement 23 % des communes rurales sont desservies en eau potable à leur domicile et, en 1950, les trois quarts des communes rurales ne disposent toujours pas d'un réseau de distribution d'eau potable à leur domicile, bien qu'il soit possible d'acheter de l'eau potable en bouteille<sup>13</sup>. Cette difficulté est mise en exergue dans le rapport du professeur qui explique le goût désagréable qu'a l'eau dans les années 50/60 du fait des méthodes de désinfection. Cela fera d'ailleurs l'objet de campagnes de propagande afin de réclamer l'accès à l'eau potable sur tout le territoire. Autre donnée qui inquiète les acteurs de la santé publique et qui n'est pas si récente non plus : le mode de consommation des jeunes qui boiraient le plus rapidement possible pour atteindre l'ivresse. Or, déjà en 1959, Robert Debré distinguait deux types d'alcoolisme : l'intoxication alcoolique aiguë et passagère et l'intoxication alcoolique chronique et permanente. En 1974, Davidson, Choquet et Depagne distinguent elles aussi deux formes d'alcoolisme dans leur étude sur les lycéens<sup>14</sup>, à savoir l'alcoolisme nutritionnel qui serait directement lié aux habitudes alimentaires, aux goûts, aux croyances dans les vertus du vin et des alcools, et l'alcoolisme « toxicomaniaque » qui vise à parvenir le plus rapidement possible et systématiquement à l'ivresse. La situation n'est donc pas si inédite que cela. Aussi, si l'on regarde les chiffres, on en vient aux mêmes conclusions. L'indice comparatif de mortalité<sup>15</sup> observé dans les départements des Pays de la Loire reflète une situation défavorable par rapport au territoire national depuis les années 1980. En effet, à âge égal, la région des Pays de la Loire présente un risque de mortalité lié à l'alcool supérieur de 10 %, voire 20 % certaines années, au niveau national. Toute chose égale par ailleurs, la Loire-Atlantique est sans cesse au-dessus du taux régional, quand la Vendée ne le dépasse que dans la période 2000-2002, et la Sarthe dans la période 2013-2015<sup>16</sup>. L'une des explications proposées par le Professeur Debré est la consommation excessive de vin. Globalement, la région des Pays de la Loire est fortement tournée vers la viticulture. D'après le recensement 2010, 1 460 exploitations agricoles sur 2 290 ont la vigne comme activité dominante et 92 % des surfaces y sont dédiés. Sur ces exploitations agricoles, 1 195 sont spécialisées en viticulture, soit 77 % du vignoble, et 8 000 emplois sont au service de la viticulture régionale. Les chiffres ont néanmoins chuté entre 2004 et 2015

---

<sup>13</sup> Matthieu Lecoutre. *Le goût de l'ivresse. Boire en France depuis le Moyen-Âge (Ve-XXIe siècle)*, Paris, Belin, 2017, p. 287

<sup>14</sup> Archives Régionales des Pays de la Loire. Françoise Davidson, Marie Choquet et Monique Depagne, *Les lycéens devant la drogue et les autres produits psychotropes*, INSERM, Paris, 1974, cité dans « Etude 'Conséquences sur l'alcoolisme' – Comité économique et social », 10 W 51.

<sup>15</sup> Il permet de comparer le niveau de risque de décès dans une zone géographique par rapport au niveau national indépendamment des variations dues aux différences de structures d'âge et de sexe entre les populations étudiées.

<sup>16</sup> Source : SCORE-santé.

concernant l'emploi, puisque le pourcentage de chefs d'entreprise viticoles inscrits à la MSA a baissé de 23,2 %, la baisse la plus importante ayant été enregistrée par la MSA de Loire-Atlantique avec 35,6 % de baisse. Il n'en reste que le vignoble de Nantes est le deuxième plus grand vignoble régional avec 12 000 ha en 2016, derrière celui d'Anjou-Saumur (19 000 ha).<sup>17</sup>

Suite au rapport de Robert Debré, on observe un désintérêt pour les études liées à l'alcool et ce, jusqu'en 1974. Cette année-là, le Préfet de la Région des Pays de la Loire adresse un constat à la Commission permanente du Conseil Régional : il y a une absence quasi complète des renseignements sur les conséquences directes et indirectes de l'alcoolisme dans la région. Il souligne néanmoins que quelques chiffres démontrent que l'on rencontre dans la région des conditions propices à un développement de la maladie comme les traditions et coutumes, la production d'alcools ou encore le niveau de vie sensiblement moins élevé que dans l'ensemble national. En conséquence, une étude est menée entre avril et décembre 1975<sup>18</sup> par le Centre Européen de Management concernant les coûts et les conséquences de l'alcoolisme dans les Pays de la Loire. A cette époque, la région des Pays de la Loire occupe la 5<sup>ème</sup> place concernant la mortalité par cirrhose et alcoolisme. Parmi ses conclusions, Yves Bossard, responsable de l'étude, constate que l'on retrouve près de deux fois plus de salariés sans emploi chez les alcooliques que chez les non-alcooliques, ce qui le conduit à conclure que l'inactivité apparaît comme cause et conséquence de l'alcoolisme. Il s'agit là d'une caractéristique des toxicomanies en général. On boit ou on fume pour oublier son statut de déclassé. Cela pourrait en partie expliquer que, dans le rapport de la DREES de 2017<sup>19</sup>, la Sarthe soit particulièrement touchée par la mortalité due à l'alcool, ce département présentant les plus forts taux de chômage (10 % en 2016). Le vin, qui a toujours eu une place particulière sur le territoire national, est aussi mis en avant par les politiciens locaux. En 1991, alors que la loi Evin retentit, Olivier Guichard, Président du conseil régional des Pays de la Loire, est présent à l'inauguration du Salon des Vins de Loire et déclare lors de son allocution : « nous avons apporté à ce salon un soutien croissant, car il représente à nos yeux un bon 'investissement' pour les Pays de la Loire. Chacun

---

<sup>17</sup> Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, « Etat des lieux de la filière viticulture en Pays de la Loire », *Agricultures et territoires*, n°2, août 2016, 4 p.

<sup>18</sup> Archives Régionales des Pays de la Loire. « 5 - Etude sur la protection contre l'alcoolisme en Région des Pays de la Loire », Etude sur la protection contre l'alcoolisme en Région des Pays de la Loire (1975) – Budget et services administratifs, 365 PR 1.

<sup>19</sup> Nathalie Fourcade, Franck von Lennep, Isabelle Grémy et François Bourdillon, « Profils régionaux », *L'état de santé de la population en France*, DRESS et Santé publique France, p. 408.

sait bien que les vins de qualité sont d'excellents ambassadeurs. »<sup>20</sup> Par la suite, en 1993, est créé un groupe de parlementaires intéressés par les questions de santé publique et de vin par Roselyne Bachelot, alors députée du Maine-et-Loire et, la même année, Olivier Guichard signe une proposition de loi<sup>21</sup> dont l'objectif est de modifier la loi Evin en soustrayant le vin aux mesures mises en place, car l'économie de plusieurs régions reposerait sur la commercialisation de cette boisson. Enfin, en 1996, « l'amendement buvette » est proposé par le député UDF de la circonscription d'Ancenis de Loire-Atlantique Edouard Landrain, visant à autoriser les clubs sportifs amateurs à vendre de la bière, du vin, ou du cidre à l'intérieur des stades. Dans les années 90, on tente également de séduire de nouveaux publics et ainsi, en 1993, le Grand Prix Clémence Lefevre est créé afin de célébrer les femmes du secteur de la viticulture lors de la fête des vins et de la gastronomie du Loroux-Bottereau<sup>22</sup>. Ici, ce sont les femmes qui sont sollicitées et, deux ans plus tard, c'est au tour des jeunes. En effet, des étudiants de deux écoles nantaises (Ecole centrale et Institut catholique des arts et métiers), membres de la Fédération française des jeunes amis du vin, déposent un dossier de demande de subvention, dans lequel ils écrivent « Triste époque, triste mœurs, triste constat... La consommation d'alcool et particulièrement de vin diminue cruellement chez les jeunes », et transmettent leur souhait de promouvoir la consommation de vin auprès de la jeunesse<sup>23</sup>. On remarque bien que le vin est ancré dans les Pays de la Loire, tant au niveau de la politique régionale que des festivités locales. Cela met en difficulté les acteurs de prévention qui peinent à freiner l'alcoolisation des ligériens, reflétant la situation nationale qui connaît la même défense du vin par les plus hauts politiciens dont le Président de la République lui-même. A cela s'ajoute une autre difficulté : l'omniprésence du cannabis dans les discours et actions menées, d'autant plus que face à la catégorisation très négative qui est faite au sujet des autres substances, celles-ci prennent la fonction de négociation du statut des boissons alcoolisées pour les individus, relativisant ainsi leur consommation.

---

<sup>20</sup> Archives Régionales des Pays de la Loire. Dossier de promotion/participation au 5e Salon des Vins à Angers (1991) – Communication, 36 W 136.

<sup>21</sup> Archives Régionales des Pays de la Loire. « Proposition de loi tendant à modifier la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 mai 1993 », Députation de Loire-Atlantique – Travaux législatifs – Lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme – 1993-1996, 23 W 90.

<sup>22</sup> Archives Régionales des Pays de la Loire. « Fête des vins et de la gastronomie du Loroux-Bottereau (302) », Projets culturels et artistiques, 34 W 312

<sup>23</sup> *Ibid.* « Projet 'des jeunes qui s'intéressent au vin', Fédération française de jeunes amis du vin (284) »

En définitive, la région des Pays de la Loire est une région résolument tournée vers la viticulture. Le rapport à la terre, la possession d'une cave et sa transmission générationnelle, le poids du lobbying local des viticulteurs et les différentes festivités organisées par ces derniers font de cette région un territoire historiquement, culturellement, économiquement et socialement enclin à la consommation d'alcool. Cette valorisation s'accompagne dans le même temps de politiques publiques visant à prévenir voire à sanctionner les excès de la consommation et ses effets sur la santé publique, ce qui n'est pas nouveau. Nous l'avons vu depuis la Première Guerre Mondiale, il existe un double processus de soutien et de dénonciation de la consommation d'alcool qui s'opère sur le territoire nationale et qui se décline régionalement. Néanmoins, le système très répressif à l'œuvre pendant les guerres s'est adouci depuis, laissant davantage de place aux acteurs de prévention. Lors des années 1980, les campagnes ciblent plus l'individu que le collectif, on accompagne l'individu pour qu'il « dépasse son alcoolisme » en trouvant les ressources, les compétences et les pratiques. On use moins de « propagandes » qui se heurtent aux pratiques de l'intérieur, de la culture, du territoire voire du terroir. Dans le Projet Régional de Santé 2018-2022 des Pays de la Loire, « l'utilisateur » fait d'ailleurs partie des six orientations stratégiques retenues, et les actions de prévention mises en avant sont la sensibilisation par les pairs, ainsi que le développement des compétences psychosociales. En dépit des efforts mis en place par les acteurs de prévention, l'alcool peine à se hisser au rang de drogue tant les autres substances sont catégorisées négativement et qu'en comparaison, l'alcool conserve avant tout sa fonction festive et culturelle.

## **Bibliographie**

### 1 – Archives

*Archives Régionales des Pays de la Loire :*

#### **10 W 51 | Etude « Conséquences sur l'alcoolisme » – Comité économique et social**

- Citation de l'étude de Françoise Davidson, Marie Choquet et Monique Depagne, *Les lycéens devant la drogue et les autres produits psychotropes*, INSERM, Paris, 1974

#### **365 PR 1 | Etude sur la protection contre l'alcoolisme en Région des Pays de la Loire (1975) – Budget et services administratifs**

- Dossier n°5 : Etude sur la protection contre l'alcoolisme en Région des Pays de la Loire

#### **36 W 136 | Dossier de promotion/participation au 5e Salon des Vins à Angers (1991) – Communication**

- Extrait de l'allocution d'Olivier Guichard à l'inauguration du Salon du vin

#### **23 W 90 | Députation de Loire-Atlantique – Travaux législatifs – Lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme – 1993-1996**

- Proposition de loi tendant à modifier la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 mai 1993

#### **34 W 312 | Projets culturels et artistiques**

- Fête des vins et de la gastronomie du Loroux-Bottereau (302)
- Projet « des jeunes qui s'intéressent au vin », Fédération française de jeunes amis du vin (284)

*Archives Départementales de Loire-Atlantique :*

#### **1114 W 12 | Lutte contre l'alcoolisme : rapport régional du professeur Debré, 1959.**

*Article produit dans le cadre de la bourse de recherche en histoire régionale attribuée par la Région Pays de la Loire*

- Rapport

### **1693 W 69 | Débits de boissons**

- Contraventions 1940-1945
- Réglementation, requêtes individuelles, chambre syndicale

### **2 Z 123 | Débits de boissons**

- Arrêté préfectoral du 12/10/1982

## **2 – Ouvrages, articles, documents**

Fourcade, N., von Lennep, F., Grémy, I. et Bourdillon, F. (2017). *L'état de santé de la population en France*, DRESS et Santé publique France, 436 p.

Hongrois, C. (1989, octobre). Des caves et des hommes en Vendée. *Terrain, carnets du patrimoine ethnologique*, 13, 29-41.

Lecoutre, M. (2017). *Le goût de l'ivresse. Boire en France depuis le Moyen-Âge (Ve-XXIe siècle)*, Paris : Belin, 458 p.

Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire. (2016, août). Etat des lieux de la filière viticulture en Pays de la Loire. *Agricultures et territoires*, 2, 4 p.

Tichauer. (1965). Propos sur l'alimentation scolaire, *Enfance*, 1-3, 9-38.

## **Annexes**

### 1 – Retranscription de l’affiche « GRAND PRIX CLEMENCE LEFEUVRE », 1995

#### **GRAND PRIX CLEMENCE LEFEUVRE**

<Photographie de Clémence Lefeuve>

Le Grand Prix Clémence Lefeuve, créé en 1993, est à la fois original et indispensable. Original par sa définition même : Un jury exclusivement féminin.

Les sarcasmes poliment retenus, les invectives savamment distillées, les apartés négligemment susurrés, ont fait place à la juste raison. Il n’est point d’homme qui ne sache le talent et la pertinence des dames à déguster les meilleurs terroirs, les précieux millésimes. L’homme et le vin sont amis. La femme et le vin sont complices, naturellement. Fi des œillades, des parades et redondances, ils se comprennent intuitivement.

L’homme n’est plus le père naturel du fruit de ses arpents. La femme aide, aime, conçoit, corrige parfois. L’enfant, jamais docile, lui en sait gré. Cette maternité était somme toute... indispensable.

**BERNARD RIPOCHE**

2 – Retranscription de l'introduction du dossier de demande de subvention régionale de La fédération française des jeunes amis du vin « Il était une fois... Des jeunes qui s'intéressaient au vin », mars 1995

**COMMUNIQUE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES JEUNES AMIS DU VIN**

Mesdames, messieurs,

Triste époque, tristes mœurs, triste constat...

La consommation d'alcool et particulièrement de vin diminue cruellement chez les jeunes. Les raisons, bien que diverses et variées, s'expriment principalement à travers deux tendances : les images incontournables et omniprésentes du péché originel de l'absorption d'alcool et celles d'une connaissance viticole érigée sur l'autel réservé à l'élite œnologue.

Mesdames, messieurs si vous connaissez déjà la fédération, vous n'ignorez pas nos motivations, sinon, je m'empresse de vous les apprendre :

**LA FEDERATION PART EN CROISADE CONTRE TOUTES CES IDEES REÇUES. LA JEUNESSE NE DOIT PAS PASSER A COTE DE LA JOIE QUE PROCURE LE VIN. IL EST JOIE PARCE QU'IL EST RENCONTRE, PARCE QU'IL EST DECOUVERTE, PARCE QU'IL EST AMITIE.**

Je pense qu'il est nécessaire, avant d'aller plus loin, de vous préciser les buts et les moyens de la fédération. Notre action peut se résumer en une phrase :

**Promouvoir intelligemment la consommation de vin auprès des jeunes.**

Bien que récente, notre fédération dispose déjà d'une force et d'un tissu exceptionnels. En effet notre premier réflexe a été d'aller chercher les jeunes les plus motivés dans les nombreux clubs étudiants isolés et disséminés dans les quatre coins de l'hexagone.

A partir de ce moment, la fédération trouve son rôle principal : créer une synergie et une entraide dans tout ce désordre. Il faut effectivement favoriser le dialogue entre les clubs, partager les expériences, partager les savoirs, encourager les échanges des jeunes entre eux avec leurs mots propres.

Un deuxième rôle s'est alors immédiatement présenté à nous : il faut *servir de relais entre ces jeunes et les professionnels*. C'est à ce propos que nous nous adressons à vous par ce présent document.

Nous vous laissons parcourir les pages suivantes. Attachez-y de l'importance, jugez notre action et n'hésitez pas à nous contacter pour la moindre remarque qui puisse encourager notre mouvement.